

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: Falkirk 1139

VOL. XXII — No 3



NOVEMBRE 1937

Message du président général

La Semaine Syndicale est terminée. Il est un devoir qui nous incombe et que nous remplissons avec plaisir: Grand merci à l'Ecole Sociale Populaire et tout particulièrement à son animateur, le Père Papin Archambault, S.J., pour l'inappréciable secours apporté à notre cause. Vous l'avez constaté vous-même; il possède cet art si difficile de varier les moyens pour arriver au succès. Après que la bonne semence du syndicalisme a été jetée par les vaillants assistants du Père Archambault, dans tous les coins de la province, il faudrait à tout prix, recueillir les fruits de cette semence.

Ne perdons rien de cette moisson. Nos propagandistes doivent être à l'oeuvre. Par une intelligente sollicitation, qu'ils sachent découvrir les hésitants, les raffermir dans leur désir de s'associer à notre mouvement syndical. Qu'organisateur et propagandistes répondent le plus tôt possible aux nombreuses demandes de fonder de nouveaux syndicats et prendront soin à ce que tout nouveau syndicat s'affilie sans retard aux organismes supérieurs dont ils devront dépendre: Conseil Central, Fédération (s'il y a lieu) C.T.C.C. Sans doute, tous les centres de la province ont suivi l'exemple de Montréal; nous avons constaté que chacun de ces centres a participé activement à la grande Semaine Syndicale. Nous les félicitons de tout coeur et nous leur demandons l'agréable tâche de bien en moissonner tous les fruits. Ce sera, je n'en doute pas, le meilleur moyen de remercier le Père Archambault et ses vaillants apôtres, qui ont mené à bonne fin, l'organisation de cette semaine syndicale.

JOURNEES SYNDICALES

Dans toute la province il se fait une campagne de recrutement intense et de partout nous arrivent des invitations d'assister à des journées syndicales. Pour s'assurer du concours des officiers supérieurs à ces manifestations, qu'on veuille bien inviter ceux-ci 2 ou 3 semaines à l'avance. On n'ignore pas leurs nombreuses occupations et combien ils sont tirés en tous sens, particulièrement le président. Une demande à la dernière minute peut occasionner des dépenses de téléphones ou de télégrammes qui peuvent être évités ainsi que d'ennuyeux désappointements. En plus, il serait désirable, dans la mesure du possible, que l'on s'efforce de défrayer les frais de déplacement de ceux dont le concours est sollicité. Les nombreuses journées syndicales que l'on organise, un peu partout, amène le Bureau Confédéral à faire cette recommandation.

Beau succès du ralliement syndical

La Semaine Syndicale a pris fin le 14 novembre dernier, au marché Saint-Jacques, alors qu'une foule nombreuse a assisté à une grande assemblée — "Nos ancêtres ne sont pas venus ici pour fonder un pays de sans-Dieu. Suivons leur trace et respectons leur désir", déclare le R. P. Lévesque

La grande assemblée publique qui eut lieu à la salle du marché St-Jacques et qui a marqué la fin de la Semaine syndicale provinciale, a été couronnée du plus complet succès, tant par l'excellence de l'exposé fait de la doctrine sociale catholique que par l'assistance nombreuse qui se pressait dans la vaste enceinte.

Nous ne pouvons que donner ici un résumé de chaque discours prononcé avec cette chaleur qui convenait et entraîne. Disons que les orateurs furent fort applaudis. On remarquait sur la tribune: Mgr Chaumont, qui représentait S. Exc. Mgr Gauthier, les RR. PP. Archambault, la cheville ouvrière de l'action sociale catholique en cette province. Lévesque, O.P., les abbés J. Bertrand, L. Valois, aumôniers des syndicats catholiques, MM. G. Thibault, député, Candide Rochefort, député, le maire Raynault, les échevins Dupuis et Jalbert, MM. A.

Charpentier, Ph. Girard, A. Laurendeau, J.-E. Foucault, E.-A. La Caire, G.-A. Gagnon, J.-H. Delisle, H. Chartrand, J. Morissette, G. Morache, R. Gilbert, J.-M. Goulet, A. Viziau et maints autres chefs ouvriers.

M. GIRARD

M. Ph. Girard, président de ce grand ralliement, fit les souhaits de bienvenue aux représentants des autorités religieuses et civiles, aux membres du clergé et il eut une attention très heureuse à l'adresse du R. P. Archambault, l'âme animatrice de la campagne de la propagande de la doctrine sociale de l'Eglise en cette ville plus particulièrement et qui fut l'initiateur de la Semaine syndicale, qui aura sans doute pour effet de faire mieux connaître les syndicats catholiques des patrons et même des ouvriers qui ont jusqu'ici négligé d'y appartenir.

(Suite à la page 2)

Honneur au maire de Montréal

Ferme opposition à la propagande communiste

Le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, avait le grand honneur, le 24 octobre dernier, d'être félicité publiquement par S. Exc. Mgr Gauthier, lors d'une cérémonie à l'église Notre-Dame, pour son énergique attitude contre les propagandistes du communisme. La plupart des associations catholiques de la métropole se sont aussi fait un devoir d'adresser au premier magistrat leurs félicitations et l'assurance de leur appui dans ses efforts pour empêcher la propagande des idées subversives. "Les Etats, dit Pie XI dans son encyclique "Divini Redemptoris", mettront tout en oeuvre pour empêcher qu'une propagande athée, qui bouleverse tous les fondements de l'ordre, fasse des ravages sur leurs territoires."

Lutte contre le communisme

Engagement des catholiques

Les catholiques de Montréal et de Québec se sont engagés le jour de la fête du Christ-Roi à repousser le communisme et à vivre la doctrine sociale de l'Eglise. Voici le texte de l'engagement qui a été pris à Québec, au Colisée, à l'appel de S. Em. le cardinal Villeneuve et à Montréal dans plusieurs paroisses, après la conférence sociale:

"Nous, catholiques de Montréal (ou de Québec), nous renouvelons notre attachement à l'Eglise catholique, à son chef Jésus-Christ, au Pape son représentant sur la terre, à nos évêques et à nos prêtres.

"Nous répudions le communisme, système intrinsèquement pervers, et toute théorie ou mouvement contraire aux enseignements pontificaux.

"C'est dans la doctrine sociale de l'Eglise, telle que l'exposent les encycliques de Léon XIII et de Pie XI, que nous voyons le salut de la société, le retour à l'ordre et à la paix sociale.

Nous nous engageons à pratiquer cette doctrine basée sur la justice et la charité et à nous efforcer de la faire pénétrer dans les moeurs, les institutions et les lois de notre pays."

Cet engagement imprimé sur un papier résistant a été distribué aux fidèles. On lit au verso, sous le titre "Face à face, les deux doctrines", un résumé en douze articles du communisme et du catholicisme. Ce feuillet se vend 60 sous le cent, \$4.00 le mille, à l'Ecole Sociale Populaire, Montréal.

Chronique syndicale

La Chronique syndicale vous présente dans ses colonnes, ce mois-ci, le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal. C'est un syndicat fort, bien organisé, qui n'a ménagé ni son temps, ni son énergie pour lutter contre les éléments qui menaçaient de le faire mourir. Il a franchi des étapes difficiles, il a surmonté les obstacles qui s'opposaient à sa marche. Et tout ce travail de réorganisation s'est accompli, vous alliez dire, par une publicité tapageuse dans les pages ouvrières des journaux; détrompez-vous. Ce travail a été fait dans le silence par les officiers, qui ont exercé auprès de leurs compagnons de travail de la bonne propagande syndicale. Lecteurs de cette chronique qui vous vous proposez d'élargir les cadres de vos syndicats, de donner plus de vie intense à vos activités syndicales, suivez cet exemple, mettez ce conseil en pratique: ne faites pas trop de publicité. L'ennemi veille et, si vous lui faites connaître vos projets, vos plans d'action, il s'en servira contre vous.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE LA CITE DE MONTREAL

L'idée d'organiser les employés de la Cité de Montréal prit naissance à la journée sociale de 1929, à la Villa St-Martin. Le Syndicat Interprofessionnel dont M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., était le président, fut le principal organisateur. M. Oscar Marin, trésorier, et M. Jean Granger, secrétaire-correspondant, aidèrent beaucoup à la formation du syndicat. La contribution était de 0.25 par mois, ce qui porta les gens qui ne voulaient pas se joindre au mouvement à nous appeler "le syndicat de trente sous".

Le 8 novembre 1931, le syndicat prit son essor sous le nom de Syndicat du Chantier Municipal de la Ville de Montréal, ayant dans son cadre les employés du Chantier Municipal et du Département de l'incinération. Il fut décidé de fonder une caisse pour accidents et maladie. La contribution fut augmentée de 0.25 à 0.75 par mois. Les officiers élus à cette assemblée furent MM. Arthur Bouchard, président, qui remplit cette charge jusqu'à sa mort, le 12 avril 1937, Roméo Granger, vice-président, Médéric Blais, secrétaire-archiviste, Henri Charest, secrétaire-correspondant, J.-M. Périard, secrétaire-financier, P.-E. Nadeau, trésorier, A. Verret, gardien, M. Alfred Charpentier, agent d'affaires.

Une constitution fut préparée et les officiers qui en firent la rédaction furent MM. Alfred Charpentier, Art. Bouchard et Médéric Blais, qui fournirent de longues soirées à ce travail.

Le Syndicat reçut son incorporation du gouvernement de Québec le 25 février 1932. La demande d'incorporation fut signée par les officiers et les membres suivants: MM. Bouchard, prés., Roméo Granger, vice-prés., Médéric Blais, sec.-arch., J.-M. Périard, sec.-fin., P.-E. Nadeau, trés., Hector Charest, sec.-corr., A. Bertrand, M.-A. Fréchette, E. Dufresne, Eug. Desjardins, R. Bellefleur, J.-A. Vendette, C. Lamontagne, P. Brossard, R. Germain, Jos. Beaupré, W. Miron, L. Pâquet, Milouin Fréchette, Lucien Audette.

Au cours des années 1930-31-32, le syndicat eut à faire face à plusieurs renvois de ses membres du service de la ville, mais avec le travail de l'agent d'affaires, M. Alfred Charpentier, le syndicat réussit à obtenir la réinstallation de 96 employés sur 104. Le président, M.

Arthur Bouchard, fit un travail de géant pour obtenir ces réinstallations. Au mois de février de 1930, une souscription fut ouverte pour l'achat d'un drapeau. Ce drapeau fut peint par un membre du syndicat, M. Médéric Duchesne. Sur un côté du drapeau est peinte l'image de Jésus Ouvrier et, sur l'autre, la devise du syndicat: Charité, Justice, Fraternité et Loyauté, symbolisée par la poignée de mains. Ce drapeau fut béni par Mgr Gauthier à l'Oratoire St-Joseph, à la manifestation religieuse de la Fête du travail de 1930, et le 30 octobre de la même année, une fête au drapeau fut organisée. Un défilé partit de l'édifice des Syndicats Catholiques et Nationaux, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où une grand-messe fut chantée. Plusieurs représentants des autres syndicats s'étaient joints au nôtre. Le sermon de circonstance fut donné par l'abbé Lucien Desjardins, qui commenta la devise du syndicat et donna comme exemple à la foule réunie: Jésus Ouvrier. De mai 1930 à mai 1934, le syndicat s'est maintenu malgré la crise. En 1933, un club de balle-au-camp fut organisé pour faire connaître le syndicat dans le public et en 1934 ce club faisait partie de l'Association des Gérants. En 1934, une campagne de dénigrement fut lancée contre notre syndicat. De près de 500 membres dont le syndicat se composait, nos officiers furent des plus surpris de voir diminuer le nombre de membres de mois en mois, et ceci malgré tout le travail qu'ils donnaient à leur cause. Après enquête faite, les officiers firent la découverte que sa majesté l'argent jouait un grand rôle dans ce mouvement de désorganisation, mais ne purent découvrir qui fournissait cet argent. Malgré tous ces écueils, le syndicat existait quand même avec un petit nombre de membres sincères. On priva même le président, M. Arthur Bouchard, de son travail pendant une période de huit mois, espérant que le président cesserait ses activités syndicales. Pour combattre cette campagne de désorganisation, une motion fut adoptée le 20 mai 1935, qui faisait disparaître les mots "du Chantier Municipal", pour mettre à leur place des "Employés de la Cité de Montréal", afin d'enrôler dans nos cadres les employés de tous les départements. Au mois de juillet, ce changement de nom eut pour

(Suite à la page 3)

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée
ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

— MONTREAL

Où va votre argent ?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE530 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères
LIMITÉERues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, LtéeMANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

— MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

— Montréal

Beau succès du ralliement syndical

(Suite de la 1ère page)

Il demande la coopération des gouvernements municipal, provincial et fédéral pour que les syndicats catholiques accomplissent toute leur mission en cette province. Il énumère le travail jusqu'ici accompli pour venir en aide aux ouvriers et il ajoute que les syndicats catholiques ont obtenu la loi des salaires raisonnables pour les mieux protéger contre leurs exploités.

"Aux clergé, patrons, industriels et autres, nous, des syndicats catholiques, promettons notre plus généreuse coopération afin de les aider dans leurs tâches parfois si difficiles."

M. CHARPENTIER

Le président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada remercie l'Ecole Sociale Populaire de l'organisation de la Semaine syndicale, qui a eu une signification toute particulière et dont le but immédiat fut de jeter plus de lumière sur le syndicalisme catholique en cette province et d'attirer un plus grand nombre d'ouvriers. Nous aurons donc des autres syndicats et pourrons ainsi remplir notre mission, qui est celle d'améliorer le sort des travailleurs et faire que leur vie soit plus chrétienne. Le sort des ouvriers laisse beaucoup à désirer, leurs salaires sont de famine, leurs heures de travail sont trop longues alors qu'on a augmenté la somme de travail. Nous désirons pour les ouvriers de meilleurs salaires, des heures de travail plus courtes, de meilleures conditions de travail et là se trouve toute notre tâche.

Nous voulons encore corriger les erreurs des unions internationales en 1902, en chassant les unions nationales de leurs rangs. De ce jour, ce fut la mainmise des unions internationales sur l'ouvrier canadien. Devant ce fait, nous avons fondé des organisations ouvrières catholiques et nous comptons présentement 50,000 membres et nous entendons bien ne pas nous arrêter dans notre marche vers la réalisation de tout notre but, qui est celui d'organiser tous les ouvriers canadiens et catholiques. Il réfute ensuite cette opinion émise: à capital international, union internationale. En Europe les ouvriers de France en particulier sont organisés dans des organismes qui ne sont sous aucune tutelle étrangère, et, quand on y pense, on constate que notre situation est particulière, puisque nous recevons les directives des unions américaines.

Dans la province de Québec, il y a 400,000 ouvriers à organiser et 100,000 sont organisés. Nous voulons, par nos organismes ouvriers, repousser le communisme de nos rangs et de la province. Les syndicats catholiques veulent de nos gouvernements une politique sociale, des salaires familiaux, la paix industrielle et entre l'Eglise et l'Etat.

R. P. ARCHAMBAULT

Le vénérable Père Archambault reçut un touchant témoignage d'admiration quand il s'approcha du micro. Il signale à l'attention de l'assistance la gravité de la situation actuelle. Nous nous en allons vers la séparation des ouvriers entre le syndicalisme catholique et le communisme, Moscou ou Rome. Le peuple a trop souffert et il ne veut plus de vaines paroles; il veut plus de pain, une meilleure distribution des richesses et plus de travail. L'Eglise a toujours prêché l'inégalité des classes, mais non la domination d'une classe sur l'autre. Devant la situation actuelle il y a nécessité urgente que les ouvriers soient bien organisés dans les syndicats pour mieux se protéger contre les exploités. Bien

unie, la classe laborieuse protégera ses droits, car elle est la conductrice de ses destinées. Le syndicat catholique national, voilà ce qu'il faut à l'ouvrier et son salut est là et pas ailleurs.

Ou le syndicat catholique ou la révolution, c'est ce qui devrait faire songer les patrons canadiens-français de notre province qui devraient favoriser ces organismes.

M. A. LAURENDEAU

Il faut se réjouir des activités sociales et ouvrières des syndicats catholiques en notre ville et la province, dit M. Laurendeau. Ils prennent la responsabilité professionnelle, la fierté patriotique. L'orateur a répondu à quelques arguments des adversaires des syndicats, puis il ajoute que l'heure est venue pour les catholiques de faire confiance aux syndicats catholiques et de collaborer à leur si belle et si admirable oeuvre sociale.

LE R. P. LEVESQUE

Le savant dominicain a prononcé un discours que nous regrettons de résumer, il mériterait plutôt d'être publié en son entier. En Italie, le peuple salue Mussolini le bras tendu, de même en Allemagne, mais en Russie, c'est avec le poing que le peuple salue Staline. Nous aussi, nous avons un chef, Pie XI, que nous vénérons et dont nous sommes tous fiers. En voyant le pape, c'est le Christ-Roi que nous voyons. Obéissons-lui comme de fidèles soldats. Il réclame l'organisation professionnelle catholique. Le pape a vu les ouvriers exploités et il s'est penché sur leur misère imméritée.

Ici, le Père Lévesque dénonce avec force la dictature économique et d'argent, car c'est elle qui exploite les ouvriers et certains patrons. A cause de cela, le pape demande aux ouvriers de s'organiser pour mieux combattre cette dictature qui n'a pas le droit de commander. Le pape demande aux ouvriers de s'organiser pour la protection de leur foi et pour mieux écraser le monstre international, le communisme, dont les propagandistes veulent faire du Canada une colonie de Moscou.

Il félicite le maire Raynault de sa fière attitude devant le communisme. Il faut que la province reste canadienne-française et catholique et il faut de toute nécessité lutter avec énergie et courage.

M. RAYNAULT

Le maire de Montréal est bien accueilli. Il conseille aux ouvriers de se bien organiser afin de mieux aviser les administrateurs de la chose publique. Prenez vos affaires en mains et ayez des chefs qui commanderont le respect et la confiance par leur compétence. Avec les ouvriers bien pensants, les propagandistes communistes ne feront pas de propagande dans notre ville et je vous assure que ma décision est ferme et appuyée par le conseil de ville.

MGR CHAUMONT

Le directeur des oeuvres sociales catholiques du diocèse, vient ensuite et prononce un énergique discours. Il remercie l'assistance de sa sympathie pour les syndicats catholiques. L'Eglise fut fondée par un ouvrier, votre modèle, ouvriers qui m'écoutez. C'est lui qui a donné la liberté à l'ouvrier. S'associer est un droit et c'est un devoir de s'unir. Si tous les ouvriers de notre province étaient organisés, il y aurait moins de haine, plus de bien-être, de bonheur pour les individus et les familles. Si

vous ne voulez pas continuer à être des esclaves, soyez organisés, soyez des soldats prêts à tous les sacrifices pour garder notre province catholique.

M. Ph. Girard termina l'assemblée en complimentant les orateurs et en remerciant l'assistance de sa sympathie. Il a fait appel aux ouvriers non organisés de joindre les rangs des syndicats.

(Rapport de l'illustration Nouvelle, 15 nov. 1937.)

Les nouveaux directeurs du Syndicat

des cordonniers élus dernièrement

Voici le résultat des élections qui eurent lieu récemment à toutes les sections et au bureau général du syndicat des cordonniers de Montréal. M. Ernest Saint-Amand est élu président général et M. Alfred Blais reste agent d'affaires du syndicat.

Voici les noms des directeurs des sections 1 et 7: MM. J. Hamel, président; H. Mainguy, secrétaire-archiviste; délégués au conseil général; A. Bernier, F. Gettel, R. Cartier, J. Hamel, A. Beaudry, Aug. Levert.

Section No 2 des machinistes: E. Dumaine, président; E. Métauyer, vice-président; E. Richard, secrétaire-archiviste; L. Lacroix, R. Richard, E. Dumaine, délégués au conseil général;

Section No 3 des "treasers": MM. V. Noël, président; R. Richard, secrétaire-archiviste; J. Beaulé, R. Vézina, V. Noël, délégués au conseil général.

Section No 4 du cuir à semelles: W. Martel, président; O. Côté, secrétaire-archiviste; O. Côté, W. Martel, W. Daigle, délégués au conseil général.

Section No 5 des tailleurs de cuir: A. Saint-Jean, président; P. Dorval, 1er vice-président; E. Béliveau, 2e vice-président; E. Robineault, secrétaire-archiviste; A. Marsan, assistant-secrétaire-archiviste; J.-E. Drolet, secrétaire-trésorier; A. Bernier, sentinelle. Sont délégués au conseil général, MM. P. Dorval, E. Robineault et R. Dugas.

Les directeurs du bureau général du syndicat sont: MM. Ernest Saint-Amand, président; P. Dorval, 1er vice-président; J. Beaulé, 2e vice-président; E. Robineault, secrétaire-archiviste; R. Richard, assistant-secrétaire-archiviste; L. Lacroix, secrétaire-trésorier; J. Hamel, secrétaire-financier; E. Dumaine, sentinelle. Les vérificateurs sont MM. Armand Saint-Jean, E. Robineault et O. Côté.

**Exigez que votre
BARBIER
soit membre du
SYNDICAT**1 IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, g.

VIGNETTES
DE TOUS GENRES
TÉLÉPHONEZ
MARQUETTE
4549
JOUR ET NUIT
à PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 RUE ONTARIO OUEST
PRÈS BLEURY MONTREAL

Chronique syndicale

(Suite de la 1ère page)

effet d'enrôler dans nos rangs quelques employés du département de la Voirie, division Nord. Cela donna un peu d'espérance aux officiers, mais après quelques mois, une partie de ces employés abandonnèrent le syndicat. La même cabale de 1934 renouvelait son travail de désorganisation dans nos rangs. Au début de 1937, avec 57 membres, les officiers compris dans ce nombre, on a réussi à maintenir la caisse en maladie et, par ce fait, à garder la vie au syndicat. Le 12 avril, la mort venait nous enlever notre président, M. Arthur Bouchard; ce fut un rude coup pour le syndicat. Le premier vice-président, M. A. Courcelle, en prit la direction jusqu'à ce qu'un nouveau président fût choisi par l'assemblée. Après plusieurs assemblées spéciales, la présidence du syndicat fut offerte à M. Alphonse Proulx, membre depuis quelques mois, qui accepta et fut élu le 27 avril. A la première assemblée de mai, il fut décidé de faire une campagne de recrutement et le 17 mai la première assemblée de propagande et de réorganisation se tenait. Et depuis des assemblées sont tenues partout, et là les officiers s'efforcent d'entendre et de régler les griefs qui sont soumis à leur attention. Plus de 150 correspondances ont été envoyées pour revendiquer les droits lésés des employés de tous les départements. Plus de 100 assemblées furent tenues dans des maisons privées, des magasins, dans l'édifice des Syndicats Catholiques et Nationaux, et quelques fois sur les terrains de la ville. Plusieurs officiers prirent part à cette campagne de propagande, qui augmenta le nombre des membres de 57 qu'il était au mois de mai à 911, au mois d'octobre. Nous avons le ferme espoir d'atteindre à deux mille, au premier mai 1938. Ce travail de propagande est fait par les officiers suivants: le président, M. Alp. Proulx, le 1er vice-prés., M. A. Courcelle, le 2e vice-prés., M. V. Gaudet, qui fut nommé organisateur au début de cette campagne, et M. J.-M. Périard, sec.-cor. Des officiers de la première heure, deux ont conservé des charges dans l'administration du syndicat: ce sont MM. Donat Charbonneau, représentant du syndicat au département de l'incinération, section ouest, et J.-M. Périard, sec.-corr. M. Claude Champagne, qui fut élu sec.-archiviste à l'élection de 1933, remplit encore cette charge. Les membres, reconnaissant les services rendus par les officiers au cours de l'année 1936-37, à l'élection tenue sous la présidence de M. Philippe Girard, président du Conseil Central, ont tous été réélus à l'unanimité de l'assemblée. Le résultat de la dernière élection est le suivant: président, Alphonse Proulx; 1er vice-prés., Adélar Courcelle; 2e vice-prés., Victor Gaudet; sec.-archiviste, Claude Champagne; sec.-corr., J.-M. Périard; ass.-sec.-corr., Médéric Blais; trésorier, Albert Villeneuve; sec.-financier, F. Lacombe; sentinelles, E. Desjardins et A. Bonenfant sr; porte-drapeau, M. Smith et A. Gagnon. Après l'installation des officiers, qui fut faite par M. Girard, le président remercia, au nom des officiers, les membres de la confiance qu'ils mettaient en eux. M. Girard adressa la parole et expliqua ce qu'est le syndicalisme et les avantages pour les employés de la cité de s'associer les uns aux autres, pour défendre leurs intérêts. M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., un des pionniers du Syndicat des Employés de la Cité de Montréal, rappela à l'assemblée les débuts du syndicat, ainsi que les déboires que les officiers eurent à surmonter pour le conduire au succès. CHRONIQUEUR

Le syndicat des employés de la boulangerie

C'est toujours avec un peu de regret que l'on se reprend à revivre les jours sombres du passé. Moins pénibles toutefois sont ces souvenirs lorsqu'ils ont été enfouis au pages de l'histoire et que des jours meilleurs les ont remplacés.

Je veux ici faire un peu l'histoire du travail dans l'industrie de la Boulangerie avant la passation des contrats qui tirèrent les employés d'un véritable esclavage. Je démontrerai aussi que seuls les Syndicats Catholiques eurent raison de ce pénible état de choses et que c'est à eux que revient le mérite du succès obtenu jusqu'ici pour améliorer les conditions des travailleurs de la boulangerie.

Il y a un peu plus de trois ans, le dévoué aumônier des syndicats l'abbé Jean Bertrand et quelques autres entreprirent l'énorme tâche de remettre sur pied le syndicat des Boulangers qui avait cessé ses opérations depuis nombre de mois. Les ouvriers boulangers répondirent nombreux à cet appel. Ici, je me permettrai de rendre hommage à notre aumônier général et de lui offrir au nom de tous les boulangers, les remerciements qui lui sont dus et l'assurance de notre reconnaissance.

La tâche ne devait pas être facile, des mois et des mois s'écoulèrent en négociations, quelques employeurs seulement se montrèrent sympathiques au mouvement. La situation était critique, il fallait à tout prix sortir cette classe d'ouvriers de l'exploitation dont ils étaient victimes, les salaires dérisoires de \$5.00, 6.00, 8.00 et 10.00 par semaine étaient la rémunération accordée pour 70, 75 et même 80 heures de travail, c'était inhumain.

En juillet 1935 le premier contrat de travail devenait en vigueur, le syndicat avait à son crédit une première et belle victoire, les salaires stipulés dans cette entente furent de \$18.00 et 22.00 par semaine et 60 heures de travail, ceci pour les boulangers, \$10.00 et 12.00 pour les apprentis, \$15.00 pour les vendeurs, cette dernière catégorie n'était pas moins exploitée que les premières.

Le contrat fut renouvelé automatiquement en janvier 1936; quelques mois plus tard, les exploitateurs de l'ouvrier firent de leurs pieds et de leurs mains pour mettre fin à cette convention; un procès qui fit écho alors, servit les desseins de ces messieurs, le contrat fut annulé par un jugement de la Cour.

Le syndicat toutefois ne se comptait pas pour battu, rien ne fut négligé, un bill spécial de ratification fut passé à la session provinciale remettant en vigueur le contrat, c'était là le fruit d'un travail monstre, je souligne ici le nom de Monsieur Léopold Favreau administrateur du Comité Conjoint, sans en ajouter plus long sur le mérite qui lui revient à ce sujet.

En janvier 1937, renouvellement du contrat pour une autre année, ce contrat n'apporta pas les résultats attendus malgré le travail accompli.

1938 est attendu avec joie par tous les ouvriers de la boulangerie, car les négociations qui viennent de se terminer assurent une augmentation remarquable aux employés de toutes les catégories.

Ce succès est-il complet? Non, il reste beaucoup à faire, les heures de travail sont des points que les employeurs se devront de considérer avec plus d'attention dans l'avenir.

Je disais au début que seuls les syndicats catholiques avaient réussi à améliorer les conditions des travailleurs de la boulangerie, c'est vrai, les Unions internationales ou indépendantes, ont failli devant le problème.

Ouvriers boulangers! soyez sincères, voyez le travail accompli. Nous réussirons encore dans l'avenir si vous vous joignez au Syndicat.

Soyez de vrais syndiqués en payant bien vos cotisations, en défendant votre syndicat et ses officiers contre les attaques répétées de leurs ennemis.

Profitez de la caisse en maladie, plus de \$500.00 ont été payés aux membres, que la maladie a atteints, autant d'avantages pour une modique contribution.

Je profite de la circonstance pour féliciter les nouveaux officiers de la section des Boulangers et vendeurs.

Ces officiers sont, section des Boulangers: M. G. Dubreuil, président; A. Beaudry, vice-président; L. Gaulin, secrétaire-archiviste; O. Boucher, assistant secrétaire-archiviste; C. E. Godin, sergent d'armes. Représenteront la section au Comité Exécutif: MM. G. Dubreuil, A. Beaudry, G. Cardin, O. Boucher, O. Rémillard.

Section Vendeurs: L. Larose, président; G. Buron, vice-président; L. Pilon, secrétaire-archiviste; E. Théoret, assistant secrétaire-archiviste. Représenteront la section au Comité Exécutif Général: MM. L. Larose, G. Buron, L. Pilon, A. Méryneau et R. Authier.

Jean-M. GOULET, Agent d'affaires.

Les conférenciers du Christ-Roi

Réception émouvante à l'archevêché

S. E. Mgr Gauthier les bénit et leur donne comme mot d'ordre de dénoncer et de combattre le communisme

Le 31 octobre, en la fête du Christ-Roi, s'est déroulée, pour la première fois à Montréal, la scène évangélique si simple, mais combien émouvante, d'une mission d'apôtres laïcs. Le geste du Christ lançant en avant ses soixante-douze disciples "dans toutes les villes et tous les lieux où lui-même devait aller" s'est en ce jour renouvelé, accomplissant, dans toute sa plénitude, la définition, donnée par

Pie XI, de l'Action catholique: "La participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise."

Ils se sont réunis plus de cent, les conférenciers du Christ-Roi, dans le grand salon de l'archevêché. Dans quelques heures, quelques instants même pour certains, ils auront commencé leur apostolat. Ce qu'ils sont venus chercher, c'est un mot d'encouragement, des di-

rectives et une bénédiction de la part de leur chef ecclésiastique. Au mur, les grands portraits des derniers Papes les regardent avec bienveillance, mais aussi avec un peu de surprise: qu'est-ce que cette invasion de laïcs dans cette salle réservée d'ordinaire aux réunions sacerdotales?

Ils vont bientôt le comprendre, les illustres prédécesseurs de Pie XI: S. E. Mgr Gauthier, accompagné de Mgr Deschamps et de Mgr Chaumont, vient de faire son entrée. Un demi-cercle se forme aussitôt, et le R. P. Archambault, organisateur de cette journée, présente à Son Excellence les conférenciers. Ils sont de tout âge, dit-il, depuis des vétérans de l'apostolat jusqu'à de jeunes étudiants; de toutes les conditions sociales, depuis le premier magistrat de la ville jusqu'à d'humbles ouvriers; de nationalités diverses; il y aura des conférences non seulement dans les paroisses de langue française et de langue anglaise, mais aussi chez les Allemands, les Hongrois, les Italiens, les Lithuaniens, les Polonais, les Slovaques, les Ukrainiens, etc.

Sous ces diversités secondaires un même esprit anime tous ces hommes; un esprit d'attachement à l'Eglise et de zèle. Ils ont compris que l'heure est venue pour les catholiques de Montréal, devant l'audace croissante de l'erreur, devant la propagande insidieuse du communisme, de prendre une part vraiment active à l'Action catholique.

Ils n'ont qu'un but: défendre la foi attaquée, l'affermir dans les âmes, étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. En fils soumis et dévoués ils sont venus, avant de commencer leur apostolat, recevoir de leur chef sa bénédiction et ses encouragements.

Son Excellence, qui n'a pas cessé d'approuver de la tête le discours du R. P. Archambault, se recueille un instant, promène son regard paternel sur le riche groupe qui s'offre à l'apostolat, puis prend à son tour la parole.

Parmi les initiatives du R. P. Archambault, dit-il, celle-ci est certainement l'une des plus belles. Elle force à penser à cette scène de l'évangile de saint Luc où le Maître envoya ses soixante-douze disciples annoncer la Bonne Nouvelle dans tous les bourgs de la Galilée. C'était après la mission des apôtres. Après l'action apostolique des prêtres venait l'action catholique des laïcs; ainsi déjà dans l'Evangile la distinction est marquée entre les deux ministères. C'est ce que ne cesse de répéter Pie XI:

il n'a rien inventé, il n'a fait que remettre à jour et à l'honneur une institution aussi vieille que l'Eglise: l'action catholique des laïcs.

Son Excellence aborde ensuite le problème communiste. Nous avons souvent soutenu, dit-elle, de toute notre influence l'autorité municipale dans ses démêlés avec les agitateurs communistes; mais, c'est au peuple à se prononcer aussi. Une chose est surprenante, c'est que les étudiants aient été les seuls à protester contre la tenue des assemblées communistes à Montréal, alors que dans une ville catholique comme celle-ci, on aurait dû voir au moins quatre ou cinq mille hommes se rendre auprès des autorités municipales et leur indiquer nettement leur volonté à l'égard de la propagande communiste. Quatre ou cinq mille votes, c'est assez pour faire réfléchir les mandataires du peuple.

Son Excellence avoue qu'elle ne peut comprendre l'attitude passive de nos gouvernants en face d'un tel danger. Il a suffi, dit-elle, de trois ans de propagande dans la catholique Espagne pour amener le drame sanglant qui fait frémir le monde et pleurer le Souverain Pontife. Comment nos gouvernants ne comprennent-ils pas qu'il est de leur devoir le plus urgent d'empêcher tout ce qui pourrait favoriser l'éclosion d'une pareille catastrophe dans notre pays? Il faut dénoncer, plus que jamais, le communisme, montrer qu'il est intrinsèquement pervers, même s'il adopte des attitudes doucereuses. Il lance son mot d'ordre pour la paix et contre le fascisme! Mais tout le monde le sait: la paix, tous les peuples la désirent encore plus que la Russie; quant au fascisme, existe-t-il, même dans les pires Etats totalitaires comme l'Allemagne, un fascisme plus oppresseur que le fascisme soviétique? Allez donc éclairer notre population sur les dangers du communisme, sur la beauté de la doctrine et du rôle social de l'Eglise. Comme les disciples du Christ, vous reviendrez pleins de joie, heureux d'avoir rendu ce service à votre Mère, la sainte Eglise.

Ce n'est là, ajoute Son Excellence en terminant, qu'une première mission; nous aurons occasion bientôt de faire appel à votre concours, et nous espérons que vous répondrez aussi nombreux et aussi unis qu'aujourd'hui; c'est, en effet, la première fois à Montréal que les catholiques de toutes les langues sont ainsi réunis pour une action commune; même les plus petites minorités, habituellement isolées et

(Suite à la page 7)

Il faut mieux payer comptant



En payant comptant pour ce qu'on achète, on sait exactement à quoi s'en tenir et on n'hypothèque pas les revenus futurs.

Si vous désirez telle ou telle amélioration dans votre vie, par exemple, acheter un meuble utile, soit un fauteuil pour votre vivre, une lampe qui vous servira à vous procurer une lecture agréable, lorsque vous déciderez de passer une soirée paisible chez vous, ou encore un habit ou un paletot, un accessoire nécessaire à la ménagère, n'achetez pas à la semaine ou au mois, suivez un plan bien déterminé et achetez au comptant. Vous épargnez d'abord sur le coût initial de l'objet convoité et vous n'assumez pas de charges grevant votre revenu futur.

Épargnez par tempéraments (en déposant tant par semaine ou par mois), mais n'achetez qu'au comptant.

Utilisez les concours de

La Banque Provinciale du Canada

Chs-A. Roy, Président.

J.-U. Boyer, Gérant général.

Devoirs des syndicats envers la C. T. C. C.

Le per-capita de cinq sous (.05) dû à la C.T.C.C. est-il entièrement redevable à la C.T.C.C.? Oui.

Est-ce la C.T.C.C. qui a fixé ce per-capita à être payé par ses filiales? Oui.

Est-ce son seul revenu sur lequel elle doit entièrement compter? Oui.

Appartient-il à un Syndicat de l'en priver d'une partie à son propre bénéfice? Non.

Un syndicat, qui n'exige que de minimes contributions de ses membres, peut-il légitimement, au lieu de les rehausser, garder pour sa propre caisse le per-capita dû à la C.T.C.C.? Non.

Si on juge opportunes les réponses à tous ces points d'interrogation, qu'on agisse donc en conséquence.

Il est vrai que, parfois, des syndicats ont de dures épreuves, mais cela n'excuse pas nombre d'autres de ne pas faire leur devoir envers la C.T.C.C.

ETUDE

Etudions-nous cet automne dans nos Cercles d'Etude? Nous aimons à croire que oui! Nous savons que certains Cercles s'y adonnent activement. D'autres, malheureusement, ne se sont pas encore mis à l'oeuvre. Qu'attendent-ils ceux-là pour le faire? La Fédération des Cercles d'Etude, créée au dernier congrès, arrive heureusement à point pour y voir.

Plus que jamais nos Cercles d'Etude doivent fonctionner régulièrement. Nos véritables chefs ne sortiront que de là! Ils sont par trop insuffisants par le temps qui court! Que de problèmes sollicitent notre attention! Combien méritent une étude plus mûre que celle que nous pouvons faire dans nos assemblées délibérantes: problèmes de législation, d'organisation, de finance, etc., etc. Que ceux qui se sentent capables ne négligent pas non plus l'étude personnelle chez soi, la journée de travail terminée, pour compléter l'étude en commun dans les cercles. Là est surtout le secret de toute vraie formation.

ASSURANCE-CHOMAGE

Vous avez dû remarquer par les journaux que le gouvernement d'Ottawa consulte l'opinion de chaque province du Dominion en vue de demander au Conseil Privé d'Angleterre la permission de modifier les constitutions de l'Amérique du Nord en vue de se faire autoriser à établir une loi d'assurance-chômage nationale.

C'est pourquoi la C.T.C.C. félicite l'Hon. M. King de sa belle initiative et souhaite que toutes les provinces du Dominion sachent autoriser le Gouvernement Fédéral à aller de l'avant dans cette voie. Toutefois la C.T.C.C. exprime le vœu que cette loi d'assurance-chômage soit à base contributive entre l'Etat, les employeurs et les employés.

Alfred CHARPENTIER, prés. gén. C.T.C.C.

Le syndicalisme chrétien et la J. O. C.

Le triomphal succès du dernier congrès de nos amis jocistes à Paris est encore vivant dans tous les esprits. Au sein de l'une des nombreuses commissions de ce Congrès, la Commission technique des réformes sociales, notre camarade Maurice Bouladoux, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C. et ancien président de la Jeunesse Syndicaliste, a fait une importante communication sur la liaison nécessaire entre notre organisation et la J. O. C.

Il nous paraît intéressant pour tous nos lecteurs de publier ci-dessous les principaux passages de cette intervention, qui s'adressait aux responsables syndicaux de la J. O. C., mais ne laissera indifférent aucun de nos militants.

COLLABORER POUR LE SUCCES

Rien ne saurait mieux assurer le succès des revendications des jeunes travailleurs qu'une collaboration étroite entre la J. O. C. et la C. F. T. C.

Il en sera ainsi parce que nul n'est mieux à même que la J. O. C. — et la J. O. C. F. — de connaître les véritables aspirations de la jeunesse laborieuse et de les connaître d'autant mieux que l'on prend soin de se livrer à des enquêtes dont j'ai été personnellement à même de constater l'intelligence et la précision. Nul n'est mieux à même non plus d'exprimer les revendications professionnelles qui peuvent découler de ces aspirations, sans perdre de vue les requêtes de l'intérêt général

dans un esprit de charité chrétienne parfaitement compatible avec les exigences légitimes de la justice sociale.

Mais, ces desiderata professionnels de la jeunesse, que vous connaissez, que vous étudiez, que vous exprimez, c'est par le canal des syndicats qu'ils doivent aboutir. C'est en effet là le rôle propre du syndicat, qui jouit, de par la loi, à cet égard, d'une situation vraiment privilégiée.

LA C. F. T. C. A DEFENDU LES JEUNES

Le syndicalisme chrétien est donc armé pour cette bataille et je serais fort étonné d'apprendre qu'il ait pu arriver un jour, à un seul syndicat chrétien, de ne pas prendre en considération une juste revendication que la J. O. C. lui aurait présentée au nom des jeunes.

J'en serais fort étonné parce que, dans le passé, le syndicalisme chrétien n'a jamais manqué de se préoccuper de la situation professionnelle des jeunes travailleurs. Je pourrais, si j'en avais le loisir, vous donner à cet égard, des exemples nombreux.

LA C. F. T. C. A BESOIN DES JOCISTES...

Ainsi, vous le voyez, continue-t-il, si le syndicalisme chrétien, aujourd'hui, décidait d'accentuer son action en faveur des jeunes — et il le fera sûrement si vous le lui demandez — il ne ferait pas autre chose que de persévérer dans la voie

qu'il s'est tracée. Ce que nous pouvons espérer, c'est que cette action se fasse plus précise et qu'elle devienne, partout, plus efficace. Pour cela, à n'en pas douter, ce qui importe avant tout, c'est que les jeunes se fassent entendre de la C. F. T. C. et ils ne sauraient mieux le faire que par la voix des jocistes.

Aussi, mes chers amis, ne puis-je que vous demander de renforcer les services syndicaux qui existent au sein de vos sections et de vos fédérations, de développer cette institution si remarquable des "responsables syndicaux", qui, en assurant une liaison très étroite avec les organisations syndicales, permettront de faire une large part, dans l'action syndicale, aux revendications générales des jeunes.

Mais je dois vous demander plus encore dans l'intérêt même de la cause que vous voulez défendre et je ne ferai ainsi qu'appuyer de ma modeste voix l'appel si vibrant et si confiant que le président de la C. F. T. C., J. Zirnheld, lançait à la jeunesse ouvrière française, le 27 juin. Le président de la C. F. T. C. ne déclarait-il pas que si les syndicalistes chrétiens n'avaient aucune inquiétude quant à l'avenir de leur mouvement en assistant au magnifique épanouissement de la J. O. C., ils souhaitaient ardemment que les jeunes travailleurs viennent tout de suite grossir les rangs de la C. F. T. C. afin d'ajouter à sa force. L'organisation de masse de la jeunesse ouvrière, la J. O. C., se doit d'apporter immédiatement à la C. F. T. C., non seulement le concours si précieux de nombreux propagandistes permanents et de militants, mais l'appoint de troupes disciplinées et dont le dynamisme ne pourra qu'influer de façon heureuse sur la vie et l'action du syndicalisme chrétien.

...ET LES JOCISTES ONT BESOIN D'ELLE

Dans la grande démocratie qu'est la C. F. T. C., chaque organisation syndicale de base, dans le cadre de la discipline générale du mouvement, est maîtresse de son action et elle dispose, pour cela, des armes qu'elle tient de la loi et dont l'efficacité s'est considérablement accrue depuis un an spécialement grâce au vote des lois sur les conventions collectives de travail et la conciliation

et l'arbitrage. Il importe donc beaucoup plus que vos revendications soient étudiées et exprimées. On peut faire confiance à la J. O. C., à ses fédérations, à ses sections, pour l'étude des grandes revendications générales et celles-ci trouveront toujours, je puis m'en porter garant, le plus entier concours du côté du syndicalisme chrétien dans son action auprès du Parlement et des pouvoirs publics, comme auprès des institutions officielles où se débattent les conditions générales du travail: Conseil national économique, Conseil supérieur du Travail, pour ne citer que les principales, et sans oublier la Conférence internationale du Travail, où les syndicalistes chrétiens ont déjà eu l'occasion de soutenir les desiderata des jeunes.

Quant aux revendications particulières, c'est aux syndicats locaux des professions intéressées qu'il appartient de les faire aboutir et ils le feront d'autant mieux qu'ils compteront dans leur sein et parmi les militants un plus grand nombre de jeunes.

REGARDONS L'AVENIR

Pour être pratiques, nous devrions suggérer aux organisations jocistes d'élaborer, en accord avec les syndicats, des textes types susceptibles d'être insérés dans les conventions collectives de travail, en voie de discussion ou de renouvellement, et qui tiendraient compte de l'ensemble des revendications immédiates des jeunes: salaires progressifs, hygiène, sécurité, organisation de l'apprentissage, etc...

Enfin, lors du fonctionnement de la loi sur la conciliation, ces mêmes textes types pourraient être remis aux arbitres ouvriers, par l'intermédiaire des syndicats intéressés, pour qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration de leurs sentences. Je suis persuadé que nous pourrions, ainsi, obtenir d'excellents résultats.

Ainsi, vous le voyez, la question se résume en deux points essentiels: collaboration sans cesse plus étroite entre les organisations jocistes et syndicales; accroissement de l'influence des jeunes dans les syndicats par un appoint nouveau de militants et d'adhérents. Cela doit constituer un programme susceptible, j'aime à le croire, de nous donner satisfaction aux uns et aux autres.

Le devoir de l'ouvrier de se syndiquer

Texte de la causerie de M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, à la radio

Moins quelques milliers de privilégiés, la vaste multitude des ouvriers n'a pas besoin qu'on lui dise son lamentable sort, depuis surtout six ans. Car c'est dans cette masse que sont les ouvriers non syndiqués et par conséquent sans protection. Les enquêtes faites naguère n'ont fait lever qu'un coin du voile de la "misère imméritée" des travailleurs dans la généralité des industries du pays. Durée excessive de travail, salaire de famine, traitement abusif, chômage, etc. Autant de conditions de travail misérables qui font de l'ouvrier une simple roue d'engrenage dans la machinerie d'une usine.

Ouvriers qui vous reconnaissez dans cette situation de parias, vous dirai-je que vous êtes les victimes innombrables de l'abolition des corporations ouvrières il y a cent cinquante ans, du régime de la concurrence illimitée prêchée depuis par le libéralisme économique, que vous êtes les victimes, surtout de

les méthodes de production depuis. Cependant, raison de plus pour admettre que l'association professionnelle doit être encore plus nécessaire à notre époque pour recouvrer les droits dont vous avez été spoliés, d'où un devoir encore plus pressant pour vous de vous syndiquer.

Votre droit individuel à débattre la valeur de votre travail avec l'employeur, votre droit de lui dire que votre travail n'est pas une marchandise, que c'est au contraire quelque chose de vous-même que vous mettez à son service, votre droit à vouloir être traités comme un co-associé dans son entreprise, lui y mettant son capital, vous, votre travail, tous ces droits bien humains, bien naturels, êtes-vous capables, chers ouvriers, de les exercer généralement de nos jours si vous êtes seuls? Non! Il faut que vous soyez unis à vos confrères de métier ou d'industrie pour les réclamer et en obtenir le légitime exercice. Cela peut vouloir dire qu'il faut que vous soyez 10, 100, 1,000 ou 10,000 unis ensemble selon l'importance de l'industrie qui vous occupe, pour reconquérir ces droits et en jouir. La conquête de ceux-ci résulte alors de l'effort collectif de votre syndicat.

Ainsi donc, quel ouvrier ne comprendrait pas son devoir de se syndiquer pour recouvrer sa dignité humaine, un peu plus de liberté, un peu plus de justice? Quel ouvrier bien pensant, voulant vivre convenablement, ne comprendrait pas son devoir de s'unir à ses compagnons de travail pour empêcher que le prix de son travail monte et baisse comme le prix des denrées sur le marché soumis à la loi de "l'offre et de la demande"?

Particulièrement si tu es marié, cher ouvrier, les charges familiales peuvent-elles, sans inconvénients graves, subir le contre-coup des hausses et des baisses dans ton salaire hebdomadaire? Non, car tes charges familiales sont des charges fixes, tout comme une entreprise a ses charges fixes. Tu dois les satisfaire pleinement et le plus régulièrement possible. Pour cela tu as besoin d'un salaire familial capable de faire vivre au moins une famille moyenne. Non seulement ton employeur, mais la société, qui ne peut se perpétuer sans ta famille, te doit elle-même ce salaire pour conserver la vie à tes enfants et les éduquer convenablement. Jamais tu ne pourras, seul, prétendre à ce salaire familial. Mais le syndicat te l'obtiendra.

Cependant, seulement dans la mesure où il sera fort, où tous les ouvriers d'un métier en feront partie. Pour cela chaque ouvrier doit faire son devoir, chacun doit être une maille solide de la chaîne. Le salut de tous est là: des forts et des faibles: "Tous pour un, un pour tous" est une devise syndicale toujours vraie. "Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seuls, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient", disent les Saintes Ecritures.

Grandes vérité que celles-là aussi sous le rapport du traitement des ouvriers dans les ateliers. La grande industrie est particulièrement coupable du traitement injuste, inhumain et même révoltant dont un grand nombre d'ouvriers sont victimes de la part de ceux qui les commandent.

Maitres inhumains devant lesquels ils sont sans défense, et voués à le rester s'ils ne sont pas organisés ou s'ils le sont insuffisamment. Au contraire, s'ils appartiennent à un syndicat puissant, celui-ci est leur soutien et leur défenseur.

Ouvriers qui n'avez pas encore pareil moyen de protection, à vous de vous le donner! L'union fait la force, vous le savez, mais à vous de vous unir pour constituer cette

force, cette force syndicale qui affirme et protège votre droit. C'est votre devoir et c'est un devoir moral, un devoir de charité pour vous-mêmes et pour vos frères de travail.

Quel ouvrier ne comprendrait pas du reste que son devoir de se syndiquer se confond avec son meilleur intérêt individuel, car le but propre du syndicat, ainsi que l'a déclaré Léon XIII, "consiste dans l'accroissement le plus grand possible pour chacun des biens du corps, de l'esprit et du patrimoine familial"?

Les trois sortes de biens propres à améliorer l'existence matérielle des familles ouvrières, leur degré de culture, l'aisance de leur foyer domestique, comment les procurer au plus grand nombre possible d'ouvriers? Par quel moyen sûr et efficace? Par l'application de conventions collectives de travail générali-

sées dans chaque industrie qu'autorise une loi récente en notre province. Mais voilà, chers ouvriers, ces conventions collectives, il faut les conclure par des syndicats.

Enorme est le bienfait déjà accompli par ces conventions dans maintes industries. Fortifions les syndicats actuels qui le demandent, formons-en d'autres où c'est nécessaire, et travaillons diligemment à multiplier ces conventions collectives de travail dans notre province. Ainsi, avec plus de justice sociale pénétrera un peu de bonheur dans une plus grande multitude de foyers ouvriers. C'est par là que nous éviterons le danger communiste chez nous.

Etes-vous d'abord anticommunistes, ouvriers qui m'écoutez? Si oui, soyez alors des syndicalistes: c'est votre devoir!

dépenses encourues par le loyer, la nourriture, le vêtement, l'éclairage, le chauffage, le nettoyage, les réparations, les fins du culte, l'éducation de vos enfants, les amusements et nombre d'autres choses.

Simplicité dans les comptes. Les comptes les plus simplement tenus sont les meilleurs. Conservez toujours vos reçus. Un carnet convenable, dans lequel on inscrit ses dépenses quotidiennes, est peut-être ce qu'il y a de mieux.

Une autre manière qui ne manque pas d'être excellente, c'est d'avoir une page pour les aliments, une pour le vêtement et ainsi de suite.

Le carnet doit toujours contenir une page pour l'argent comptant et les chèques reçus. Cette page indiquera en outre que telle somme d'argent a été déposée à la banque, ou placée en portefeuille; ou encore que ladite somme a été employée à telles ou telles fins.

La question du budget familial requiert assez d'habileté et est de la plus haute importance. Quoi qu'on en dise, les femmes généralement ont le souci constant de prévoir les mauvais jours par une sage économie. Pourquoi ne laisseriez-vous pas vos femmes gérer votre budget familial? N'est-ce pas la femme, la maman qui trace tous les plans; qui administre tout; qui connaît tout ce qu'il faut savoir; qui fait rendre à une piastre la valeur de deux; qui dépense son temps, ses forces, sa santé, son amour et sa vie à faire le foyer ce qu'il est, partant, la nation ce qu'elle est; qui élève les enfants, qui encourage le bien et prévient le mal, mérite en effet d'être l'objet d'une telle confiance, la maman est un si bon gérant.

(Extrait et adapté des petits livres bleus, ministère de la Santé, Ottawa.)

augmentez vos assurances de syndicat par d'autres assurances professionnelles.

Troisièmement. Répartissez votre revenu entre les différentes choses indispensables à votre existence.

Parmi ces dépenses obligatoires, on peut citer: les appareils de nettoyage, les petites réparations ménagères, la glace, le nettoyage du linge, les petites fournitures, le remplacement des objets brisés, les comptes du gaz de l'électricité, et une foule d'autres choses, qui, prises séparément, n'exigent pas une dépense supérieure à cinq dollars, mais qui, tout de même, parviennent à représenter une somme assez rondelette.

Il vous faut maintenant répartir votre revenu de façon à couvrir les

Comptabilité domestique

Les finances domestiques offrent une grande importance, parce que c'est sur leur base que reposent tous les autres systèmes financiers. En effet, même les finances de l'Etat reposent directement sur le budget familial.

Tenir une bonne comptabilité n'est pas chose aussi difficile qu'on pourrait le croire à première vue. Consacrez chaque jour cinq minutes à consigner ce que vous avez dépensé et ce que vous avez reçu durant les dernières vingt-quatre heures, et vous serez ainsi constamment à jour et délivrés de tout souci. Il se peut que cinq minutes suffisent pour bien tenir vos comptes. Réglez toutes choses au jour le jour et vous augmenterez la somme de votre bonheur.

Lorsqu'on fait bien quelque chose, on en retire toujours une certaine joie intérieure. Il n'est de pire habitude que de dépenser son argent inconsidérément. Lorsque nous dépensons à tort et à travers, cela signifie d'ordinaire que les caprices du moment nous dépouillent de l'argent que nous devrions conserver pour de plus pressants besoins.

Les personnes sensées ne craignent jamais de regarder en face les réalités de la vie, et c'est là l'une des grandes raisons de leur succès et de leur bonheur.

Quel est votre avoir?

Premièrement, établissez bien quels sont vos revenus annuels. Combien pouvez-vous dépenser? Deuxièmement, faites-vous une loi stricte de ne jamais dépenser jusqu'au dernier sou de votre revenu annuel. Economisez. Placez vos épargnes sur une police d'assurance-vie. Un ouvrier, surtout s'il est père de famille, devrait posséder une police d'assurance-vie, au cas où la mort viendrait l'enlever à l'affection des siens. La plupart de nos syndicats catholiques ont pris cette initiative heureuse de fournir à leurs membres une caisse spéciale pour parer aux accidents et maladies, mais à la condition bien explicite que les membres aient toujours été fidèles à payer leurs contributions. D'autres syndicats offrent à leurs membres, fidèles eux aussi à s'acquitter de leurs cotisations mensuelles, une police d'assurance-vie, qui peut varier entre \$500 et \$1,000.

Toutes ces assurances contre les incertitudes du lendemain, personne ne le niera, sont insuffisantes pour un père de famille, s'il veut regarder l'avenir des siens avec confiance.

Votre syndicat vous a initiés à cette mesure de prudence pour les mauvais jours, en vous donnant droit par vos contributions à des assurances contre les accidents, la maladie et la mort; emboitez le pas, faites davantage, si vous le pouvez,

"LA FAMILIALE"

Dans la région métropolitaine de Montréal, les Anglo-Canadiens possèdent déjà six coopératives de consommation. Et nous? Dieu merci, nous en avons enfin une. Passant des paroles, si faciles et si abondantes, aux actes, si rares mais pourtant si nécessaires, quelques personnes ont fondé, en juin 1937, "La Familiale".

"LA FAMILIALE" n'est pas un trompe-l'œil, un pavillon de contrebande, un attrape-nigaud. Elle est véritablement, et dans toute l'acception du mot, ce qu'elle prétend être, c'est-à-dire une coopérative de consommation et de prévoyance du type Rochdale, c'est-à-dire encore une entreprise désintéressée qui substitue à l'intérêt individuel et égoïste l'intérêt collectif et social.

"LA FAMILIALE" n'est pas davantage un projet en l'air, un château en Espagne, une construction idéologique, un vœu, une bonne intention. Elle est, au contraire bien vivante. Elle a ses statuts, son Conseil d'administration, son comité de surveillance, ses actionnaires. Elle fonctionne. Elle vend du lait, de la crème, des oeufs, etc. Elle y ajoutera d'ici peu le pain et, plus tard, tous les produits alimentaires.

Voilà pour les faits; voici maintenant pour les principes. Ou, si vous le préférez, voici l'A.B.C. du coopératisme.

DEFINITION: On appelle coopérative de consommation une association libre de consommateurs, à quelque classe qu'ils appartiennent, légalement constituée et ayant pour objet de satisfaire à leurs besoins par des moyens économiques collectifs joints à l'aide mutuelle et à la solidarité.

HISTORIQUE: La première coopérative de consommation remonte à 1844. Elle fut fondée à Rochdale (Angleterre) par vingt-huit modestes ouvriers ne disposant comme tout capital que de \$140. A cette heure, soit en moins de cent ans, le mouvement coopératiste couvre tout l'univers et englobe au delà de cinquante millions de familles.

CONSTITUTION: "La Familiale" est une association libre à responsabilité limitée. N'importe qui peut y adhérer. Il suffit pour cela d'en accepter les statuts et de souscrire un minimum de dix actions (à un dollar l'une), payables suivant différentes modalités. Quelle que soit sa souscription, chaque sociétaire n'a droit qu'à une voix. N'importe qui peut en sortir. Le remboursement des actions ne se fait cependant qu'après un délai fixé par les statuts.

FONCTIONNEMENT: "La Familiale" vend à ses membres au prix courant. Normalement, elle réalise donc des bénéfices. Mais, au lieu de les appliquer à la rémunération du capital, elle les répartit entre tous ses associés. La part ainsi distribuée porte le nom de "ristourne" ou de "boni". Un pourcentage des bénéfices est affecté à des oeuvres sociales. La coopérative est régie par un Conseil d'administration bénévole et un gérant.

EN RESUME: La coopérative élimine le bénéfice puisqu'elle restitue aux acheteurs une part de ce qu'ils ont payé. Contraire-

(Suite à la page 6)

Encouragez nos annonceurs

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS - MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Encouragez nos annonceurs

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel

Montréal

LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS



GANTERIE

Gilets de cuir

Tricots

Vêtements de travail

Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

"LA FAMILIALE"

(suite de la page 5)

ment à toutes les autres entreprises, elle se préoccupe des besoins à satisfaire et non des profits à toucher.

La coopérative créée de l'épargne sans privations. Plus le sociétaire dépense, plus il économise puisque la ristourne à laquelle il a droit est établie d'après le montant de ses achats.

La coopérative vise à l'indépendance et à la dignité du consommateur en supprimant l'esclavage de la vente à crédit.

La coopérative supprime les parasites en achetant, chaque fois qu'elle le peut, directement du producteur et en vendant directement au consommateur.

La coopérative établit le juste prix. Elle n'avilit pas les prix à la production pas plus qu'elle ne les majore à la consommation.

La coopérative s'occupe du bien-être moral et intellectuel de ses membres en consacrant une partie de ses bénéfices à des oeuvres sociales.

Si ces principes vous agréent, adhérez sans plus tarder à "LA FAMILIALE". La secrétaire, Madame B. Louard, rue Dorion, 2189, vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Le conseil d'administration,
par son président,
VICTOR BARBEAU

à Montréal, ce 8 juin 1937.

Contrat collectif accepté par les patrons et les ouvriers de la boulangerie

Catégorie "A". — Dans toute boulangerie de trois hommes et plus, il sera obligatoire de désigner un contremaître dont le salaire minimum sera de \$25.00 par semaine. Dans le cas de temps supplémentaire, ces employés n'auront droit à aucune rémunération additionnelle.

Dans toute boulangerie de cinq hommes et plus, il sera obligatoire de désigner un contremaître dont le salaire minimum sera de \$28.00 par semaine. Dans le cas de temps supplémentaire, ces employés n'auront droit à aucune rémunération additionnelle.

Catégorie "B". — Dans toute boulangerie de cinq hommes et plus, en plus du contremaître, l'employeur devra désigner un employé qui sera considéré comme homme à four ou à pâte et dont la rémunération minimum sera de \$24.00 par semaine. Il est entendu qu'un homme ne devra jamais être en charge de plus de deux fours.

Catégorie "C". — Asst. hommes de pâte et de four, compagnons-boulangers et pâtisseries, \$20.00 par semaine.

Catégorie "D". — Aides, \$17.00 par semaine.

Catégorie "E". — Apprentis — première année \$10.00
après première année \$12.00

Dans chaque boulangerie, le nombre d'aides ne devra pas excéder 20% du nombre total des employés des catégories A. B. C. D. E.

Dans chaque boulangerie, le nombre d'apprentis ne devra pas excéder 20% du nombre total des employés des catégories A. B. C. D. E.

La rémunération accordée aux surnuméraires (jobbers) sera graduée comme suit: 40c de l'heure à tout surnuméraire agissant comme compagnon-boulangier; 30c de l'heure à tout surnuméraire agissant comme aide; 25c de l'heure à tout surnuméraire remplissant les fonctions d'apprenti, tout surnuméraire devant cependant toucher un salaire minimum équivalent à 7 heures de travail. Sera considéré comme surnuméraire tout homme n'étant pas régulièrement attaché au personnel de la boulangerie.

Ouvrée de travail: la semaine de travail sera de 60 heures, tout travail supplémentaire devant être rémunéré sur la base du temps régulier, le contremaître exceptés.

Catégorie "F". — Vendeurs: tout homme employé comme vendeur, quel que soit le mode de sa rémunération, devra toucher une rémunération hebdomadaire minimum de \$18.00.

Le vendeur ne sera responsable que du crédit alloué par lui à un client après défense formelle de son patron donné par écrit.

La limitation des heures de travail s'appliquera exclusivement aux employés des catégories A. B. C. D. E. et non aux vendeurs.

Après avoir été au travail durant un nombre d'heures raisonnables, tout employé aura droit à une demi-heure pour prendre son repas.

Lorsqu'au cours d'une semaine, il y a une fête chômée, cette journée ne devra pas être déduite du salaire de l'employé; ceci s'applique à tous les employés assujettis à cette convention.

Pâtisseries: — sont aussi assujettis aux dispositions de la convention, les employeurs et employés des pâtisseries où trois hommes ou plus sont à l'emploi à l'intérieur.

Dans les boulangeries où il se fait de la pâtisserie, les employés préposés à la pâtisserie seront assujettis à cette convention au même degré que les employés préposés à la fabrication du pain.

Il est stipulé et convenu que les salaires supérieurs à l'échelle stipulée dans le présent contrat, antérieurement au 1er septembre 1937, ne seront pas réduits au cours de l'existence de la présente convention en autant que les employés visés exécutent leur même travail ou un travail équivalent.

Colporteurs de pain: tout boulangier vendant du pain à des colporteurs ou intermédiaires, pour que ceux-ci en effectuent la vente à leur propre bénéfice, devra exercer un contrôle sur ses colporteurs ou intermédiaires de façon à ce que les produits vendus le soient à un prix qui couvrira le prix de production et de livraison, et, en plus, un profit permettant aux colporteurs ou intermédiaires, de gagner le salaire minimum accordé aux vendeurs de la présente convention; dans le cas où des colporteurs ou intermédiaires ne gagneraient pas un montant équivalent à ce salaire minimum, le boulangier sera contraint de combler l'écart entre le montant gagné et le chiffre du salaire accordé aux vendeurs réguliers, soit \$18.00 par semaine.

Afin d'assurer aux membres du comité conjoint une connaissance parfaite de la classification des hommes dans une boulangerie, il sera obligatoire pour le patron, lorsqu'il sera requis de le faire, de transmettre audit comité conjoint une nomenclature complète des noms de ses employés et de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il devra aussi infor-

mer le comité de tout changement dans son personnel. Mais dans le cas de litige ou difficulté, le dernier rapport transmis par le patron sera celui sur lequel se baseront les membres du comité conjoint pour procéder à la classification d'un homme.

Dans les boulangeries où les uniformes sont fournis à l'employé et envoyés à une buanderie pour lavage, l'employeur ne devra jamais charger à l'employé plus que le coût de ce service de nettoyage.

La juridiction territoriale déterminée par cette convention comprend l'île de Montréal.

Sont également assujettis aux présentes dispositions les maîtres-boulangers dont l'atelier est situé hors de la juridiction territoriale déterminée au paragraphe précédent, mais qui vendent toute ou une partie de leur production dans les limites de ladite juridiction.

Message du président aux divers syndicats affiliés

La Fédération nationale catholique des employés de pulperies et papeteries du Canada, Incorporée

Chers confrères,

Nous croyons répondre au grand désir de chacun d'entre vous en vous faisant parvenir la présente circulaire qui vous renseignera sur la marche de notre mouvement et les efforts accomplis pour en amener la réussite.

Les cadres de notre organisation ne cessent de grandir. La plupart d'entre vous sont déjà au courant de la Fondation de trois nouveaux syndicats dans la région de Québec: "Beaupré, Pont-Rouge et Saint-Raymond." Avec ces trois derniers, la Fédération du papier compte maintenant 20 syndicats affiliés sur un total de 26 moulins dans la province. D'ici quelques mois nous aurons une organisation dans chaque moulin.

Et cette expansion impressionne ceux qui jusqu'ici se sont montrés indifférents ou plus encore opposés à toute influence syndicale. Parmi les employeurs du papier, un petit nombre ont reconnu officieusement du moins l'existence du syndicat de leur moulin.

Des pourparlers ont été engagés, des augmentations de salaires ont été consenties, certaines conditions de travail ont été améliorées et même une compagnie a convenu d'abolir définitivement tout travail le dimanche dans ses deux moulins et cela avant que la surproduction oblige les gros manufacturiers à ne produire que 5 jours par semaine.

J'ai rencontré il y a quelques jours le président d'une compagnie de papier et les prémices d'une entente ont été établies entre la Compagnie et le Syndicat local. Certaines concessions ont été faites et une augmentation de salaire s'annonce pour le mois de janvier. De plus le comité de griefs du Syndicat sera accepté par la Compagnie pour arriver à accomplir tous les rajustements de salaires qui pourront être justifiables. Il y a lieu d'espérer qu'une convention collective sera conclue avec cette compagnie d'ici quelques semaines.

Des démarches ont été entre-

prises pour que le gouvernement intervienne auprès de certaines compagnies pour les engager à conclure une convention avec la Fédération et nous sommes assurés de l'appui du ministère du travail aussi bien que de celui du premier ministre. Des développements devraient survenir à ce sujet d'une semaine à l'autre.

Certaines compagnies, tout en se montrant quelque peu favorables aux syndicats catholiques, leur font une lutte sournoise et déloyale en tolérant une propagande acharnée des internationaux dans leurs moulins sous forme de menaces de toutes sortes et en les aidant même en sous-main. La Fédération observe leur jeu attentivement et profitera du moindre joint pour les démasquer et les mettre à la raison. "A employeurs loyaux, employés loyaux."

Au début de l'organisation syndicale catholique, bien des ouvriers craignaient d'adhérer aux syndicats parce qu'ils y voyaient un danger pour leur position, mais aujourd'hui cette crainte disparaît. L'ouvrier mieux instruit sait qu'il est devenu inattaquable en devenant syndiqué, parce qu'il y a maintenant une loi qui rend l'employeur passible d'amendes. s'il empêche directement ou indirectement un ouvrier de faire partie d'une association; (Voir Loi relative aux salaires des ouvriers, Page 15, article 39). L'ouvrier syndiqué, s'il souffre un tort quelconque peut toujours invoquer cette loi, et l'employeur devra prouver son innocence à ses propres frais.

Nous constatons que de façon générale, les compagnies de papier veulent rendre inutiles, en les évitant, les trois lois que contiennent nos statuts en faveur des ouvriers:

Suite à la page 7

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maîtres-barbiers Conseil de Construction Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été)	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre
Auto-Voiture Employés barbiers Peintres B. Exéc. des cordonniers Latteurs en bois Opérateurs des gants fins	Conseil de construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Gros gants
Menuisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus.	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres B. Exéc. des cordonniers Latteurs en bois		Electriciens Distributeurs de pain Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes et opératrices Gros gants Chapeaux	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi, Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois. Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi. Assemblée générale des cordonniers le dernier vendredi de chaque mois.

Le communisme ne peut être toléré chez nous

L'hon. M. Duplessis demande à un groupe d'ouvriers venus pour lui exposer diverses réclamations de se débarrasser des fauteurs de désordres

(Du correspondant de la Presse)

Québec, 9. — Au cours de la discussion avec les délégués des ouvriers, ce matin, le premier ministre a fait la déclaration suivante: "Nous avons appliqué, aujourd'hui même, notre loi contre le communisme en mettant le cadenas sur l'édifice où se publie le journal *Clarté* et nous avons saisi tous les numéros de ce journal qui se trouvaient là. Cela ne constitue qu'une partie de nos activités contre les communistes."

L'hon. M. Duplessis a fait cette déclaration aux journalistes, un peu avant midi, en présence des délégués des unions internationales venus le rencontrer à son bureau.

L'hon. John Bourque était à côté de l'hon. M. Duplessis.

Il a été beaucoup question de communisme, à la fin de cette entrevue. Les délégués venaient de demander que les unions internatio-

nales soient reconnues comme unions légales par le gouvernement de la province.

Le premier ministre répondit qu'il avait déjà dit que, pour sa part, il reconnaissait les unions internationales comme unions "bona fide". Il ajouta:

"Je tiens à vous dire, cependant, que, dans votre cas comme dans celui d'autres organisations ouvrières, il se glisse des communistes notoires, des fauteurs de désordre et de discorde.

Me Rodier:—Il y en a même au Parlement.

LE DEVOIR DES OUVRIERS EST DE NE PAS TOLERER LES COMMUNISTES

M. Duplessis: — Pas tant que cela. Je dis que nous ne pouvons pas laisser faire cela. Il y en a qui parlent de dictateur. Regardez ce qui se passe en Russie. On a insti-

tué un tribunal pour tuer les gens qui ne supportent pas le régime communiste. Nous ne laisserons pas faire cela ici.

C'est le devoir de toutes les organisations ouvrières de bonne foi de ne pas tolérer de communistes. Ça ne profitera à personne, encore moins aux ouvriers. Notre population a une bonne mentalité. Chez la classe agricole, il existe une force considérable que le gouvernement va s'efforcer de protéger intacte. Nous ne voulons pas de lutte de classe ni de races, mais nous voulons avoir toute l'énergie pour détruire les mouvements subversifs.

M. Omer Fleury dit que l'on expulse les communistes des unions internationales. Il cite des exemples.

M. Duplessis:—Vous avez parmi vos officiers assez haut placés des communistes notoires.

M. Fleury:—Je vous demande pardon.

M. Duplessis:—Je parle d'après les renseignements que je possède, comme procureur général. Il y en a dans votre organisation et dans d'autres.

M. Gustave Franck—Je suis officier et je ne suis pas communiste. M. Duplessis:—Il y en a dans les unions internationales.

Des délégués disent qu'il y a leurs unions et la IIIe internationale. Ils déclarent que dans l'union internationale ça n'existe pas.

Les délégués déclarent que leurs groupements n'ont pas affaire à Green, président général du congrès, mais ils admettent qu'ils sont affiliés au congrès général.

Nous saisissons mal la distinction que l'on fait. On dit qu'il y a confusion dans les esprits, au sujet du mot "international".

Les délégués ont demandé le droit pour leurs unions d'émettre des cartes de compétence, contrairement à la décision du ministre du Travail. Le premier ministre a dit qu'il allait considérer cette demande.

DEMANDES QUE L'ON VA ETUDIER

Les délégués ont demandé la nomination d'un membre des "unions internationales" (on les a appelés communistes) dans l'office des salaires raisonnables.

M. Duplessis a répondu que MM. Crompt, Chesley et Aubry devaient être considérés comme des ouvriers, d'après leur passé. Il a ajouté toutefois que la loi permettait la nomination d'un cinquième commissaire et qu'il allait étudier le cas.

M. Lucien Rodier, avocat des internationaux, a dit que les unions internationales groupent 70,000 membres dans la province et que leur plus proche concurrent n'en a que 10,000.

M. Duplessis:—Quels sont vos plus proches concurrents?

M. Rodier:—Les syndicats catholiques.

M. Raoul Trépanier dit qu'il s'agit des gens payant une contribution.

M. Rodier ajouta que les syndicats grossissaient le chiffre de leurs membres.

Les délégués ont aussi demandé la permission de pouvoir poursuivre les patrons, dans des cas d'intimidation, sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir la permission du procureur général de la province.

LES DELEGUES PRESENTS

Parmi les délégués on remarquait MM. Raoul Trépanier, président du Congrès des métiers et du travail et président de la Fédération provinciale du travail; Omer Fleury, président du Congrès pour le district de Québec; Arthur Martel, représentant de la Fraternité unie des charpentiers menuisiers; Hugh Corrigan, de Montréal; Albert Lamonde, vice-président pour le district de Québec; Joseph Matte, secrétaire général du Congrès des métiers et du travail; Me Lucien Rodier, de Montréal, conseiller juridique du congrès.

Message du président

(Suite de la page 6)

1. — La loi des Syndicats Professionnels.

2. — La loi relative aux salaires des ouvriers.

3. — La loi des salaires raisonnables.

C'est là manquer à l'obéissance aux lois du pays et tâcher à jeter le ridicule sur le gouvernement qui a sanctionné ces lois. Puissent les gouvernants ouvrir enfin les yeux et poser les actes qu'il serait inconséquent pour eux de ne pas accomplir.

En terminant je veux laisser à tous les Syndiqués du papier le mot d'ordre suivant:

Ayons foi en nos syndicats.

Serrons les coudes.

Augmentons le nombre de nos syndiqués.

Que chaque syndicat fasse pression sur le député de son comté pour l'amener à travailler à la réalisation d'une convention collective dans notre industrie.

Votre confrère dévoué,

Philippe LESSARD,
Président.

La Semaine syndicale à Québec

La Semaine syndicale commencée le 7 novembre s'est terminée le 14 novembre dernier. Il convenait d'attendre quelques jours avant de parler de ses résultats immédiats.

Cette semaine syndicale organisée par l'Ecole Sociale Populaire, avec l'approbation de l'épiscopat de la province de Québec, a remporté un très vif succès, grâce à la collaboration apportée par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc., par les Conseils Centraux des Syndicats Catholiques, par l'Action catholique diocésaine, dans tous les diocèses, par le clergé et par des autorités du monde laïque en matière syndicale. Il faut certes souligner la magistrale cause donnée au début de la Semaine syndicale, par Son Eminence le cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec, cause qui était une forte synthèse de la doctrine sociale de l'Eglise, une défense du droit d'association et un appel en faveur de l'association professionnelle pour jeter les bases du régime institutionnel de demain.

Presque tous les journaux de la

province et tous les postes de T. S. F. ont accordé leur généreuse coopération pour faire mieux connaître sur quels principes s'appuie le syndicalisme catholique.

La semaine syndicale a été, surtout, une campagne d'éducation en faveur de l'organisation professionnelle des employeurs et des travailleurs. Le public a écouté avec intérêt les sermons, les discours, les causeries à la radio, et il a accordé aussi beaucoup d'attention aux articles et comptes rendus publiés dans la presse.

Le public est maintenant mieux informé et il comprend que le syndicalisme catholique est en même temps la pierre angulaire de l'édifice social de demain et un rempart contre les doctrines subversives. C'est là un des heureux résultats immédiats de la semaine syndicale.

Mais la semaine syndicale a aussi profité au mouvement syndical catholique lui-même. Les syndiqués ont pu raffermir leurs convictions et un grand nombre de non-syndiqués ont compris l'importance qu'il y avait pour eux de jeter les bases d'associations professionnelles s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise. Les nombreuses demandes faites aux officiers du mouvement syndical catholique en sont la preuve tangible.

On remarque toutefois que les adversaires du mouvement syndical n'ont pas tardé à se mettre à l'oeuvre pour annihiler les résultats obtenus par la semaine syndicale et surtout pour empêcher les Syndicats Catholiques de progresser trop vite. Il fallait s'y attendre. C'est aux chefs du mouvement syndical catholique de comprendre que le succès de la semaine syndicale n'invalide pas au repos, mais au travail.

Gérard PICARD

Réception émouvante à l'évêché

(Suite de la page 3)

impuissantes, ont aujourd'hui conscience d'appartenir et d'être utiles au grand tout, au Corps mystique du Christ.

Son Excellence donne ensuite sa bénédiction à tous et se retire. Les conférenciers du Christ-Roi sont prêts, ils sont armés pour l'action. L'Eglise intégrale entre, de ce fait, officiellement en fonction. Désormais, l'Eglise, ce ne sera pas seulement le Christ et ses prêtres, mais en plus toute l'immense armée des baptisés, en particulier ces hommes généreux qui ont compris l'appel du Pape de l'Action catholique et du Christ-Roi: "Il est absolument nécessaire qu'à notre époque tous soient apôtres; il est absolument nécessaire que les gens du siècle ne mènent pas une vie oisive, mais qu'ils soient prêts à obéir aux volontés de l'Eglise et lui offrent leurs services de manière que par leurs prières, leurs sacrifices et leur collaboration active, ils contribuent puissamment à l'accroissement de la foi catholique et à l'amendement chrétien des moeurs. (Lettres "Lætus sane nuntius" Q.)

Richard ARES, S.J.
"Le Devoir".

Il y a soixante-cinq ans, la Confederation Life Association livrait son premier contrat dans la province de Québec. Depuis, elle a eu une longue et honorable carrière au service d'une foule d'assurés et de leurs héritiers.

La Compagnie est en mesure de répondre à tous les besoins à l'aide de ses nombreux contrats d'assurance et de rente viagère. Pour vous en convaincre, consultez son représentant dans votre quartier ou dans votre région.

Confederation Life Association

MONTREAL SHERBROOKE QUEBEC

EXAMEN de la VUE et Ajustement de VERRES

Le spécialiste **LORENZO FAVREAU, O.O.L.** et ses assistants

OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIES
"Bacheliers en Optométrie"

TAIT-FAVREAU LIMITEE

L. FAVREAU, O.O.L., Président

BUREAU CENTRAL BUREAU DU NORD
265 Ste-Catherine E., LA. 6703 6890, rue St-Hubert, CA. 9344

TOUJOURS

le même bon vieux



MAIS!

dans un NOUVEAU FLACON PLAT



85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED Mont éal et Berthierville

Encouragez nos annonceurs

1990 RUE PLESSIS
1000 DUNDAS

MONTY, GAGNON & MONTY

AMHERST 8000

G. N. MONTY, PRESIDENT
L. P. GAGNON, VICE-PRESIDENT
M. P. MONTY, SECRETAIRE
Capt. J. A. BOIVIN, DIRECTEUR
J. P. E. MARIN, DIRECTEUR

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateur de la Compagnie Générale de Pompes Funéraires, Limitée

B. LAPOINTE, 414 RUE ADAM, MONTREAL — AMHERST 3726



G. N. MONTY

Confédération française des travailleurs chrétiens

Le comité national de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) s'est réuni le 17 octobre 1937 à Paris. Après avoir examiné la situation actuelle au triple point de vue économique, social et syndical, il a adopté une résolution dans laquelle il précise son attitude à l'égard des questions qui se posent dans ces domaines.

Voici le texte de cette résolution:

Attitude des organisations professionnelles à l'égard de la politique. — Les organisations professionnelles, en égard aux intérêts et aux revendications qu'elles ont à défendre, doivent conserver leur indépendance entière à l'égard des mouvements, partis et formations politiques quels qu'ils soient, leurs revendications ne pouvant, en aucune manière, suivre le sort d'une combinaison politique quelconque et le bon ordre public exigeant, dans un régime démocratique, que les responsabilités d'ordre politique soient assumées par ceux qui en ont la charge et qu'aucune confusion de pouvoirs ne se produise.

Lois sociales. — Les lois en vigueur doivent être appliquées telles qu'elles ont été votées par le parlement, dans l'intégrité de leur texte et leur esprit.

Aucun aménagement apportant à ces lois une modification quelconque des principes qui y sont fixés ne saurait être le fait de citoyens ou d'organisations, quelles que soient leur force et leur influence, mais seulement du parlement lui-même prenant l'entière responsabilité de ses décisions.

Semaine de quarante heures. — La loi du 21 juin 1936 stipule, à son article 1er, que la durée du travail est fixée au maximum à quarante heures de travail effectif par semaine. Aucun "aménagement" ne doit, sous quelque forme que ce soit, déroger à ce principe, en dehors du jeu régulier des institutions parlementaires.

On ne saurait, d'autre part, envisager une mise au point des modalités d'application de la semaine de quarante heures qu'après consultation de toutes les organisations professionnelles intéressées, ainsi que l'a prévu ladite loi.

Il importe, d'ailleurs, que le gouvernement français et les organisations ouvrières poursuivent leurs efforts en vue d'une prompt application de la semaine de 40 heures sur le plan international.

Liberté et représentation syndicales. — La C.F.T.C. constate que, malgré l'esprit même des lois sociales et les déclarations du gouvernement, ni la liberté syndicale, ni la représentation équitable des diverses organisations syndicales ne sont, à l'heure actuelle, assurées.

Le droit ouvrier, en France, la jurisprudence, la tradition veulent que tous les groupements syndicaux régulièrement constitués aient la possibilité réelle de représenter leurs adhérents, notamment auprès des pouvoirs publics et au sein des organismes officiels.

Les dernières élections au Conseil supérieur du travail ont démontré qu'aucune organisation ne représente la majorité des travailleurs, le nombre des voix obtenues par la Confédération générale du travail correspondant à peine à la moitié des 5,600,000 membres déclarés par elle (*Journal officiel* du 9 juin 1937).

La C.F.T.C. proteste donc avec énergie contre le déni de justice dont le gouvernement et le parlement se rendraient coupables s'ils tenaient compte plus longtemps, dans leurs décisions, de chiffres

avancés sans contrôle, et depuis officiellement controuvés, pour refuser aux syndicats chrétiens le droit à une juste représentation.

Salaires. — La C.F.T.C. constate que les craintes qu'elle a exprimées au président du conseil par sa lettre du 8 juin 1936 et dans ses démarches des 10 et 18 juin 1936, se sont malheureusement réalisées et que l'augmentation du coût de la vie, qui est à l'heure actuelle au minimum de 30 pour cent et n'est pas terminée, dépasse très sensiblement les augmentations de salaires obtenues dans toutes les professions depuis juin 1936.

En conséquence, elle réclame:

a) le vote immédiat d'une loi établissant, en même temps que le minimum de salaire vital, une échelle mobile des salaires en relation avec les variations contrôlées du coût de la vie, ainsi que le prévoyait la proposition de loi déposée le 31 décembre 1935 par M. Henri Meck, député du Bas-Rhin, et un certain nombre de ses collègues;

b) un relèvement très important des allocations familiales permettant aux familles ouvrières de faire face à leurs charges réelles.

La C.F.T.C. demande en outre le rajustement immédiat des rentes servies aux accidentés du travail. Elle se prononce en faveur de la réalisation aussi prochaine que possible d'un système d'allocations assurant à tous les vieux travailleurs un niveau suffisant d'existence.

Production. — La C.F.T.C. a toujours reconnu la nécessité devant laquelle tous les producteurs, patrons ou ouvriers, se trouvaient d'augmenter leur effort productif s'ils voulaient que l'économie nationale puisse assimiler rapidement les charges imposées par la législation sociale nouvelle et celles que des améliorations indispensables exigent encore.

Les syndiqués chrétiens, à cause de leurs principes mêmes, se sont toujours montrés disposés à faire cet effort nécessaire.

Mais la C.F.T.C. ne saurait admettre que les pouvoirs publics semblent accorder une sorte de privilège ou de monopole aux organisations quelles qu'elles soient, dont les principes et les méthodes d'action s'opposent en réalité à cet effort indispensable, quelles que soient les déclarations lénitives qu'on fasse en leur nom (1).

(1) Information du Bureau international du travail.

Syndicat catholique à Beauré

Sur les 250 ouvriers qui travaillent actuellement aux moulins de Beauré, 140 sont membres du Syndicat N. C.

UNE ASSEMBLEE

Le Syndicat National Catholique de la Pulpe et du Papier de Beauré, affilié à la Fédération de la Pulpe et du Papier, a tenu une grande assemblée hier. Sur les 250 ouvriers qui travaillent au moulin de Beauré, 140 sont actuellement

membres du syndicat catholique. Ce syndicat a été fondé dès la réouverture du moulin.

L'Internationale tente actuellement d'organiser dans ses locaux les ouvriers de Beauré et a annoncé hier qu'elle comptait 80 pour cent de ces ouvriers dans ses rangs. La nouvelle a été aussitôt démentie par des porte-parole des Syndicats Catholiques.

Les officiers des Syndicats ont regretté que l'Internationale fasse sa propagande en dénigrant le syndicalisme catholique, en disant que les prêtres n'ont rien à voir dans l'organisation, en faisant croire que le papier fabriqué par les syndiqués catholiques ne se vendrait pas aux Etats-Unis, et en disant même que les compagnies refuseraient toujours de traiter avec les Syndicats catholiques.

Le Syndicat National Catholique de Beauré comptait à son assemblée d'hier la majorité des ouvriers du moulin de Beauré, et cette assemblée a été très enthousiaste. Les

ouvriers de Beauré ne veulent pas d'une organisation dirigée par l'Internationale, et l'assemblée d'hier l'a démontré. (*Action catholique*).

Le chômage dans la province de Québec

(Spécial à la Presse)

Ottawa, 24. — Ainsi que nous l'avons dit hier, les dernières statistiques de la commission de l'emploi national indiquent une diminution du chômage au Canada. Or, c'est dans la province de Québec que cette amélioration de la situation a été le plus marquée. Dans le Québec on comptait 55,043 chômeurs, en juillet et 47,667 en août contre 83,156 en septembre 1936. A Montréal on en comptait 37,900 en juillet et 35,752 en août contre 52,979 en septembre l'an dernier.

Dans Ontario on comptait 48,681 chômeurs en juillet et 45,202 en août contre 68,650 en septembre 1936.

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau
276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, CR., M.P.

C.-E. GUERIN, C.R.,

M. GOUDREAU, C.R.,

ANTONIO GARNEAU, C.R.

H.-N. GARCEAU, C.R.

MARCEL PIGEON.

L'Heure de boire une Dow

BIÈRE
Dow
ÉTABLIE 1790!
OLD STOCK